Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_190-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize novembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le dix novembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Caroline FERRASSON, Amandine BRENAND, Olivier DESPLATS.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Sophie GUYON, Brune BEGUIN pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Camille MOYENCOURT pouvoir à Philippe ROULLE.

Monsieur Olivier DESPLATS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°190-2026
Convention Territoriale Globale avec la CAF et désignation d'un élu référent

Rapporteur : Virginie Riot

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 relatifs aux compétences pouvant être déléguées à la commune ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) établi en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ille et Vilaine pour la période 2027-2031 ;

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un accord-cadre conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales pour renforcer l'offre de service aux familles. Elle vise à structurer et à renforcer la politique sociale du territoire, dans le respect des compétences de chacun.

La première convention, signée en 2022, arrive à échéance au mois de décembre 2026, elle a fait l'objet d'un bilan positif partagé par l'ensemble des partenaires.

Quelques exemples d'actions menées :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_190-DE

- Elaboration d'un document de référence dénommé « Guide des urgences », qui répertorie les adresses urgences 24h/24h sur les thèmes : santé, hébergement d'urgence, besoins alimentaires, vestimentaires, violence, décès.... Ce Guide a été mis à disposition des agents d'accueil de toutes les communes, des CCAS, de France Services et des élus.

- Renforcement et développement du Réseau enfance/Jeunesse qui permet, au-delà du partage d'activités, des échanges autour des pratiques professionnelles, des projets, des fonctionnements.

- Proposition de formations mutualisées sur des thématiques essentielles (enfant porteur de handicap par exemple).

- Conception d'un « Guide parentalité » à destination des parents d'enfants de moins de 11 ans. Il comprend, par exemple, des informations sur la naissance, les différents modes de garde, l'école, les structures de soutien à la parentalité, d'accompagnement aux familles d'enfants différents.

- Réalisation d'un diagnostic sur les différents modes d'accueil du territoire

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à son renouvellement afin de poursuivre les actions engagées et d'adapter le plan d'actions à venir aux besoins évolutifs des habitants.

La nouvelle convention, annexée, est établie pour une durée de 5 ans (2027/2031). Elle fixe les orientations stratégiques et les engagements mutuels entre les communes et la CAF. Elle ouvre droit à un accompagnement méthodologique et à un soutien financier renforcé pour certaines structures (EAJE, Alsh, RPE, LAEP, Ludothèques, actions de pilotage...).

A l'issu d'un diagnostic partagé qui a permis de poser les enjeux communs, et d'une concertation entre l'ensemble des collectivités signataires, il a été convenu de définir un nouveau plan d'actions partenarial pour optimiser l'offre existante et d'en développer de nouvelles autour de 5 axes

1. Accès aux droits : Mieux répondre aux publics vulnérables
2. Petite Enfance : Maintenir la capacité d'accueil, renforcer la qualité
3. Enfance : Améliorer l'offre de service à l'intention des parents
4. Jeunesse : Pérenniser des actions mutualisées et partager sur les axes de politique jeunesse
5. Parentalité : Renforcer l'accompagnement des parents.

Pour cela, la Caf pourra soutenir du temps de chargé de coopération à hauteur de 1.5 ETP sur le territoire.

Le pilotage et l'animation s'organiseront autour :

- d'un comité de pilotage, composé de représentants des communes signataires, de la CAF, des chargés de coopération et de la chargée de coopération globale (instance de pilotage, validation, suivi et évaluation).
- d'un comité technique, composé de techniciens, des chargés de coopération globaux et thématiques et de-groupes de travail sur les actions.

Il est proposé que Mme Camille MOYENCOURT soit l'élue référente pour la commune de Saint-Lunaire.

Vu les explications ci-avant exposées ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_190-DE

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un cadre contractuel politique et stratégique destiné à optimiser les conditions de vie des familles, à développer les services aux allocataires et à structurer le partenariat avec la CAF sur le territoire ;

Considérant que la précédente convention est arrivée à échéance et qu'il convient de formaliser les orientations stratégiques retenues pour la période 2027-2031 autour des axes Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité et Accès aux droits ;

Considérant que la signature de cette convention conditionne l'attribution et le versement des financements (prestations de service et Bonus Territoire) par la CAF pour les structures et services de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *l'engagement de la commune de Saint-Lunaire dans la mise en œuvre de la Convention territoriale globale sur le territoire de la Côte d'Emeraude et les modalités de pilotage et d'animation définies pour la période 2027-2031 ;*
- ***APPROUVE*** *la nomination de Mme Camille MOYENCOURT en tant qu'élue référente CTG pour la commune de Saint-Lunaire ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que l'ensemble des documents y afférent.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)